

L'OBSERVATEUR,

JOURNAL CRITIQUE

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. II.

QUÉBEC, MERCREDI 21 DECEMBRE 1850

No. 30

FAUTE PUNIE (CRIME RÉCOMPENSÉ.

A propos de la condamnation du député Fellowes, nous trouvons dans "Le Pays" les excellentes remarques qui suivent et que nous nous empressons de reproduire tant elles expriment des vérités terribles :

.....
"Le résultat est connu. La justice, rendue par un jury impartial et d'honorables juges, a puni le coupable, et de plus elle a infligé à l'exécutif et au chef du gouvernement, sir Edmund Head, un soufflet dont ils ne pourront jamais effacer la honte.

Car, que dit le jugement prononcé contre le malheureux Fellowes? Ne déclare-t-il pas solennellement que les hommes qui siègent dans les conseils du gouverneur et qui ont été élus par des moyens peut-être beaucoup plus condamnables, que si la justice avait son libre cours, des ministres et peut-être des "premiers ministres" iraient cacher leur honte au fond d'une prison!

Nous connaissons des hommes.—et personne ne peut s'y méprendre,—qui ont mérité, "au moins," le pénitencier pour une partie de leur vie, s'il est vrai comme la justice l'a déclaré que Fellowes a mérité six mois de prison. Voyons :

Aux dernières élections, trois candidats se présentèrent dans la capitale temporaire du pays—Québec, il était évident que la majorité des électeurs était contre eux. Que fut-il fait? Ce qui fut fait, le voici : quinze mille votes furent enrégistrés dans une ville qui ne compte que cinq ou six mille électeurs,—crime de fraude ;—il fut dépensé trois fois plus de louis qu'il n'y avait de consciences à acheter,—crime de corruption ;—la violence déchaîna toutes ses fureurs : des hommes furent tués, —crime d'homicide!

Le premier de ces crimes vaut six mois de prison, au moins; le second autant : ce qui donnerait aux coupables, s'ils étaient amenés devant la justice, tout le temps nécessaire pour se préparer à subir la peine que la loi inflige à celui qui commet le troisième!

Qui a fait couler le sang humain, dans l'élection de Québec? Qui a fait des veuves et des orphelins, dans ces deux jours néfastes? Qui a été, à une famille son chef, à une femme son mari, à un père son fils?

Ceux qui ont corrompu la conscience

flétri le cœur, n'ont-ils pas aussi versé le sang? Si leur, mains n'en sont pas rougies, c'est que l'argent a soudoyé le meurtrier.

La justice n'a pas dit son dernier mot, et le chapitre qui restera à écrire sur les fraudes des dernières élections, sera le chapitre de la sentence et de la punition des coupables.

Un an après les mémorables élections de 1857, un immense scandale venait couronner les infamies que nous venons de retracer. Le ministre, se reconstituant après le plus honteux tripotage constitutionnel qui ait jamais eu lieu, commettait en gros le sacrilège du parjure, pour s'éviter le trouble et les dangers d'une réélection, et faisait de la formule du serment un honteux mépris du livre de dieu, un instrument pour servir sa honteuse passion pour le pouvoir,

Un gouverneur, venu ici pour "représenter" son auguste majesté, a prêté la main à ces inqualifiables infamies. Toute cette engeance se remue encore dans les conseils de l'exécutif : c'est cela qui gouverne le pays."

"L'Ére Nouvelle est d'avis que les bonnes nominations qui sont d'autant mieux accueillies du public qu'elles sont rares, sont faites par les ministres en beaucoup de circonstances, dans le but de favoriser le Grand-Tronc au détriment du pays. Prenant pour exemple la nomination de l'ingénieur Trudeau au poste de secrétaire du département des Travaux Publics, voici comment on prouve cet avancé :

"Nous croyons reconnaître dans cette nomination, l'influence de la compagnie du Grand Tronc, qui a tant d'intérêt à retarder la confection du chemin du Nord et qui nous le craignons, n'y réussira que trop bien, en éliminant petit-à-petit, tous les hommes capables de faire progresser cette œuvre d'un intérêt si vital à la population de la rive nord.

Aujourd'hui c'est Monsieur Trudeau qu'on écarte et qu'on bâillonne, en le nommant à un emploi qui le condamne au silence : il n'y a pas encore longtemps qu'on en faisait autant à monsieur Stuart en le nommant juge, quelques jours après la publication des procédés d'une assemblée publique, tenue à Trois-Rivières, à laquelle cet homme capable avait pris une part active, dans l'intérêt du chemin de fer du Nord.

Et puis quand viendra le temps de se mettre sérieusement à l'œuvre, (si ce temps là vient jamais) et qu'elle verra les travaux prêts à commencer, la compagnie du Grand Tronc, qui commande une influence immense sur le gouvernement canadien, trouvera bien encore quelque moyen d'en retarder l'exécution."

RÈGLEMENT POUR OBLIGER LES BOULANGERS A PRENDRE LICENCE.

Voici un nouveau règlement de la Corporation :

"Aucune personne ne pourra exercer le métier de Boulanger dans cette Cité sans avoir auparavant obtenu du Maire une Licence qui expirera le premier jour de mai de chaque année, et pour laquelle elle payera, si elle réside en cette cité, la somme de cinq piastres et si elle réside hors de la cité, la somme de vingt piastres.

Le présent Règlement entrera en vigueur le premier jour de mai prochain.

A partir de ce jour le quarantième article du Règlement intitulé : "Règlement consolidant les Règlements pour prélever des fonds afin de subvenir aux dépenses de la cité de Québec," passé le dixième jour du mois de mai dernier, sera révoqué."

HECTOR L. LANGEVIN.

EXÉCUTION DE BEAUREGARD.

Convaincu d'avoir tué le nommé Charron, J. B. Beauregard a été pendu à Montréal vendredi dernier à dix heures du matin. Les admirateurs du spectacle MORAL et CIVILISATEUR de la pendriche étaient nombreux. Les femmes étaient cependant plus nombreusement représentées.

Le condamné a été, dit on, ferme et n'a fait aucun aveu. Pendant que son corps était balancé dans l'espace, une quête a été faite par les Soeurs Grises au profit de... sa famille. La recette a été très abondante.

Nous n'en doutons point.

Pendant l'agonie du meurtrier les cloches de Montréal ont tinté. Nous croyons que c'est la première fois que cette cérémonie a lieu. Comme tout présage que, malheureusement, le nombre des meurtriers va augmenter, il serait convenable d'appeler ce tintement funèbre :

"Glas de la potence."

Voici les principaux détails de cette tragi-comédie.